Première Année - N° 1 · Prix : UN franc · Mercredi 30 Août 1944



LA IVe RÉPUBLIQUE

Organe Landais d'Informations

BUREAUX : 8, Rue de la Halle, DAX - Téléphone 719

"Debout et au Combat !"

Dans l'un de ses récents messages, le général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République, Chef incontesté de la Résistance, nous annonçait que : « bientôt très bientôt, les armées françaises aguerries et magnifiquement équipées, se battraient sur le sol français ».

La promesse a été tenue.

La Division Leclerc est à Paris libéré. Des troupes françaises, anglaises et américaines, débarquées dans le Sud de la France remontant rapidement vers le Nord, les villes de Marseille, Lyon, Bordeaux, des départements entiers débarrassés des Allemands, telles furent les merveilleuses nouvelles que nous apportent les ondes de la radio

La Division Leclerc entrée à Paris en combattant, achevant la besogne d'extermination commencée par les patriotes parisiens, les hommes du jeune général continuant à se couvrir de gloire comme s'ils en avaient encore besoin après ce tableau de victoires inscrites sur leur drapeau ! Le Tchad, le Fezzan, la Tripolitaine, la Tunisie, Leclerc les a traversés avec ses colonnes glorieuses. Il les a regroupées et leur a adjoint des régiments d'élite du Maroc : les Chasseurs d'Afrique et les Tirailleurs Marocains. Entre Casablanca et Rabat, il les a minutieusement préparés au combat. Les jours qui viennent nous feront connaître la suite de leurs exploits. Paris, la Capitale éternelle, Paris, notre grand Paris les a accueillis. Quel accueil triomphal leur fût réservé ! Le Général de Gaulle lui-même est entré à Paris libéré, qui l'attendait, dans une apothéose de gloire.

En Provence, dans le Dauphiné, partout, dans cette région bénie des Dieux, favorisée de tous les attraits de notre magnifique terre française, au travers des monts agrestes, cantonnent des troupes françaises revenues en France sur des navires français; une à une les villes françaises sont libérées et redeviennent françaises.

Notre belle région du Sud-Ouest est, à l'heure actuelle, entièrement débarrassée de la vermine vert-de-gris, et Mont-de-Marsan, Pau, Hendaye, Bayonne, Biarritz, Dax, au milieu de l'enthousiasme indescriptible, sont redevenues cités Françaises.

Nous avons le droit d'être fiers, nous qui n'avons jamais douté du destin de la France et qui, depuis longtemps, depuis Juin 1940, avons répondu « présent » à l'appel du Général de Gaulle.

Malgré les traîtres, malgré Pétain, malgré Laval, malgré les combinards, la France renaît. Son armée est là. Elle libère notre territoire, elle nous délivre du joug ennemi. Ils seront vengés, tous nos frères d'armes qui, dans la lutte clandestine, ont payé de leur vie l'amour qu'ils portaient à leur idéal et à notre Patrie. Mânes de Camille Bouvet, réjouissez-vous !

Mais, avant ces armées françaises en uniforme qui combattent aujourd'hui sur le sol du pays, il y a eu, — ne l'oublions jamais —, les admirables forces de la Résistance, qui toutes, ne pensant qu'à la libération de la France, ont coordonné leurs efforts et se sont intégrées, unies et indivisibles, dans le Conseil National de la Résistance.

Avant donc ces armées françaises en uniforme, il y a eu, — ne l'oublions jamais —, les valeureux maquis : Corps Francs de la libération, Francs-Tireurs Partisans Français qui, composés d'hommes énergiques, courageux, ont déjà conquis leurs titres de gloire. Salut à vous, héros du Plateau des Glières ! Salut à vous tous, héros du Vercors, du Jura, de la Creuse, de la Corrèze et de nos Pyrénées ! Salut à vous tous, héros de toutes les régions de France ! Salut à vous, Combattants des Landes ! Honneur à vous, Léon des Landes, qui êtes leur Chef aimé et valeureux.

Le maquis, les combattants sans uniforme se sont groupés dans les Forces Françaises de l'Intérieur : les F. F. I. Et les F. F. I. ont reconquis la Bretagne, et les F. F. I. avec l'aide de leurs frères d'armes des Troupes Françaises, des Troupes Américaines et Britanniques reconquièrent la France. Tous les correspondants de guerre, le Commandement Suprême des forces inter-alliées se plaisent à citer leur mérite, reconnaissant leur valeur au combat, et le rôle primordial qu'ils jouent dans cette lutte finale.

Gloire aux F. F. I. !

Malheur aux traîtres, malheur à Pétain, à Darnand, à Laval, et à Déat, à tous leurs serviteurs qui n'ont sû qualifier les héros du maquis que du terme de « bandits » ! Tous ces misérables ont tellement perdu le sens de l'honneur national qu'ils ont confondu patriotisme avec pro-hitlérisme ! Souvenez-vous de l'affiche que nous voyions il y a quelques jours encore sur les murs : « Etes-vous plus patriotes que lui ? » Plus patriote que lui, mais tous les F. F. I. le sont plus que lui ! La défaite de 1940, nous aura prouvé que, bien souvent, l'amour de la Patrie ne se mesure pas au nombre de galons ou d'étoiles que l'on porte sur ses manches, mais au sacrifice que l'on consent pour sa grandeur.

Les tortures de la Gestapo et de la Milice n'ont pas fait reculer les Patriotes, ils n'ont pas craint la mort.

Comme ils l'accueillaient courageusement tous ceux des nôtres qui, avant de s'écrouler sous les balles, chantaient une dernière fois « la Marseillaise » !

« Debout et au combat ! » a ordonné le Général de Gaulle. C'est l'appel, qu'en écho à la voix du Chef, lance notre journal : « *La IVe République* » qui paraît pour la première fois.

« *La IVe République* » est née de la lutte, elle restera toujours dans la lutte. Paraissant au grand jour nous en ferons un journal qui devra être le journal de tous nos camarades de la Résistance, de tous les Dacquois, de tous les Landais, heureux aujourd'hui d'être libres et de pouvoir enfin, après des années d'oppression, extérioriser leur enthousiasme.

Nous avons été unis dans la lutte. Il faudra continuer de l'être dans la victoire. Si la victoire des armes est proche, certaine, il nous reste, pour le bonheur des peuples, à gagner la victoire de la Paix. Il nous reste à créer la cité nouvelle de demain.

Notre « Mur » que nous avons édifié avec tant de peine, notre « Mur », qui représente tant de sacrifices, tant de deuils, a tenu bon. Il a résisté à l'ennemi, il a résisté à Vichy et à sa Milice. Il résistera, qu'on le sache bien, à toutes les coalitions capitalistes, à toutes les intrigues qui tendraient à opposer l'une à l'autre les organisations de la Résistance. Il luttera de toutes ses forces pour la libération de la tyrannie de l'argent, pour la Justice Sociale et le collectivisme de l'économie.

Grâce à nous, les termes de : Liberté, Egalité et Justice ne seront pas de vains mots, nous voulons participer de tout notre cœur à la création d'une France nouvelle, sociale, libre, forte, heureuse.

« Debout et au Combat ! » Oui, Français, Landais, nos frères : « Debout et au Combat » pour que la France renaisse, vive et plus grande qu'elle ne le fût jamais.

R.

ENFIN...

Enfin....

Quatre ans ont passé, quatre ans de contrainte et d'oppression. Quatre ans de censure et de silence. Quatre ans durant lesquels nous avons préféré tarir notre plume plutôt que d'obéir aux injonctions de l'occupant.

Mais au bout de ce long tunnel noir de quatre années apparaît enfin la clarté de l'aube. Une espérance gigantesque a traversé la foule française, et au son de la « Marseillaise » se lève l'espoir de la Liberté.

Elle nous éblouit, cette Liberté si durement acquise, et nous osons à peine y croire encore. Nos oreilles ont gardé, cruellement ancré, le bruit des lourdes bottes germaniques écrasant le pavé de nos vieilles rues Dacquoises ou Montoises ; nos yeux, le spectacle infamant des uniformes vert-de-gris profanant nos édifices et nos demeures chères.

Nous conserverons toujours au fond de notre mémoire cette scène, qu'on n'eût jamais osé imaginer et dont nous fûmes le témoin ému Mardi soir jour de la Libération. Vision puissante, surhumaine, et dont ma plume malhabile ne saurait rendre la poignante émotion : une foule immense, ivre de joie, la population entière de Dax, emplissait la placette devant la Sous-Préfecture; le drapeau tricolore, bientôt, dans une houle de cris, flottait largement. *Mais soudain, un silence tomba, quelque chose passait dans l'air, quelque chose de grave qui étreignait la gorge.... et tout à coup, comme une explosion, comme un fleuve qui déborde dans les rives qui l'ont trop longtemps contenu, le Chant National s'éleva, que chantait la multitude aux yeux mouillés.*

Et, pendant que montait dans le soir descendant ce chant sacré, à quelques cinquante mètres de la place, au bout de la rue Large, apparut un convoi allemand : des centaines d'hommes à pied, fatigués, hirsutes, d'aspect lamentable, menés par des officiers sur des chevaux titubants. Ils marchaient en silence, ces Allemands, la tête basse, affaissés, et quand leurs rangs arrivaient à la hauteur de la place et que notre chant glorieux les allait frapper en plein, on voyait leurs têtes se tourner vers nous, muettes, comme effarées. Les épaules plus creuses, comme s'ils fuyaient devant ce spectacle, les sections boches continuaient leur marche vers le pont, vers la route de la fuite, de l'exode... Quel dramaturge eût osé composer cette scène : Une foule hurlant sa joie, chantant la « Marseillaise » et derrière, en toile de fond, l'armée allemande, battue, geignante, écrasée, passant dans le silence...

Enfin...

Mais quelque chose vient tempérer notre joie, freiner notre enthousiasme, la pensée de nos chers prisonniers, de tous ceux qui, là-bas, derrière les barbelés, attendent avec d'autant plus d'impatience qu'ils la savent proche, l'heure de la libération. Et notre joie ne peut être complète tant qu'ils ne seront pas de retour parmi nous.

Enfin... Quelle Revanche pour nous, qui n'avons jamais cessé de croire en un avenir meilleur, en la fin du cauchemar, et qui, dans la mesure de nos moyens, avons lutté pour notre idée. Aussi est-ce avec joie que nous avons accepté d'apporter notre collaboration à la « IVe République », le premier journal libre des Landes, et d'y reprendre, au côté de nos camarades des heures sombres, la lutte pour une France saine, libre, plus fraternellement unie qu'auparavant, et pour l'avènement d'une ère sociale mieux partagée.

Roger FAGET.

DACQUOIS, mes Amis,

Voilà 7 ans que je suis parmi vous, sept ans dont quatre sous la pire des dominations. Ces quatre années m'ont intimement lié à Vous.

La tâche d'administrer la Ville de Dax m'a été confiée. Pendant tout le temps qui sera nécessaire pour préparer les consultations populaires, je la remplirai et cela avec toute mon énergie et de tout mon cœur. Elle est lourde, mais je sais que je puis compter sur la bonne volonté de chacun, afin que règne la plus grande concorde.

Je ne vous ferai pas de longs discours, mais j'agirai, prenant en exemple notre « LEON DES LANDES », cet admirable Chef de la Résistance qui groupe sous son autorité toutes les Forces Françaises de l'Intérieur du Département des Landes.

AIDEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES,

SOYEZ CALMES ET PATIENTS, faites confiance à votre nouvelle Municipalité qui comprend des Hommes dont la Probité et le Patriotisme vous sont connus.

Faites taire ceux qui insidieusement osent propager malhonnêtement des critiques démoralisantes avant d'avoir vu à l'œuvre cette Municipalité.

N'oubliez pas que la bataille est encore en cours !

S'il s'est produit quelques erreurs et s'il s'en produit encore lors de l'exécution des mesures administratives, ces erreurs sont de bien minime importance en comparaison de ce que supportent nos prisonniers, des souffrances qu'ont subies nos martyrs, et des risques de ceux qui se battent encore.

Avec tout votre cœur et toute votre volonté, DACQUOIS faites tous votre DEVOIR :

Les Uns au COMBAT,
les Autres au TRAVAIL.

Charles RICHARD,
Ingénieur en Chef au Corps des Mines,
Directeur Général des Mines de Potasse.

VIVE LA FRANCE

J'entendrai sans doute longtemps la foule massée sur le terre-plein de l'Hôtel de Ville jeter à tous vents ce cri d'enthousiasme et de foi.

Ce cri, les patriotes livrés à la mort l'ont poussé devant le feu du peloton, ou sous la morsure d'une dernière torture. Il est devenu le cri de tout un peuple. Nous l'avons recueilli sur les lèvres de ceux qui mouraient pour nous. Il nous appartient de lui conserver son véritable sens.

⁂

Il est avant tout un hommage rendu à l'héroïsme de nos soldats sans uniforme, nos « Maquisards » qui boutent hors de France un ennemi épuisé par leurs assauts, et irrémédiablement vaincu.

Depuis quatre ans, sur tout le territoire, de jour et de nuit, des hommes jeunes et vieux, et des femmes aussi, se sont groupés dans le mystère, ont déjoué toutes les polices, parachuté des armes, saboté les entreprises de l'occupant et fait le coup de feu.

Les équipes s'ignoraient et les hommes ne portaient plus leur nom. Ils vivaient misérablement, sacrifiant leurs affections familiales, leur intérêt professionnel, usant leur santé pour le succès de la cause. Rarement action plus pure et désintéressée, fut menée. Rarement des hommes avec plus de ferveur et de résolution ont exposé leur vie. C'est une page prodigieuse et bouleversante qu'ils ont écrite, sur la valeur et la ténacité de notre peuple. Ils ont véritablement régénéré le patriotisme français.

C'est bien ce qu'exprimait la foule de Dax dans un élan inconscient, mais profond quand elle criait devant nos soldats sa foi et sa reconnaissance.

⁂

Cependant, il y avait plus encore dans ce cri. La joie de recouvrer la liberté était profondément ressentie. C'est le miracle que nous a donné la grande masse française de n'avoir jamais et à aucun moment de l'occupation, en dépit de toutes les complicités, de toutes les ruses, renoncé à l'idéal de liberté

Nous avons connu certes des trahisons lamentables. Nous avons vu des hommes, souvent d'une haute situation sociale, et cultivés cependant, servir bassement l'ennemi. Ils employaient l'arme la plus répugnante et la moins française, la délation. Les uns agissaient par cupidité, les autres par lâcheté, les plus nombreux par haine d'un régime qui les avait jugés. Combien des nôtres sont tombés livrés par ces mauvais français !

Mais la grande masse française, le peuple de France dans sa quasi-unanimité a été impeccable à cet égard. Il n'a cédé ni aux menaces, ni à la séduction. L'équivoque pourtant insidieuse de Vichy s'est heurtée à son bon sens, et son cœur s'est immédiatement fermé aux appels des traîtres les plus habiles. La liberté et l'indépendance lui sont apparues comme des biens plus précieux que tous les avantages qu'on lui promettait. Il s'est replié sur lui-même en comptant les jours qui le séparaient de la libération. Dans ses fers, il a conservé un esprit intact, et a appris à aimer s'il est possible davantage, la liberté. Il l'a sauvée.

Et c'est vers elle que montaient encore nos vivats.

⁂

Il reste désormais à la France d'être aussi généreuse qu'elle est héroïque et qu'elle est passionnée de liberté.

Une tâche immense s'offre à elle. Le problème social et le problème économique, sollicitent dans un avenir proche des solutions hardies et neuves. Le travailleur français, à quelque activité qu'il appartienne, doit connaître la sécurité matérielle sans laquelle il n'y a ni joie de vivre, ni goût au travail. Le pays de l'équilibre doit être celui du progrès. La IVe République ne peut plus résoudre les difficultés de l'heure avec des expédients ou des formules périmées. Elle sera réaliste, et audacieuse.

L'épreuve de l'occupation et l'effort de la résistance ont forgé des hommes nouveaux, trempé des caractères, révélé des chefs.

La besogne est énorme, mais les hommes sont déjà à pied d'œuvre.

Plus que jamais nous avions raison de crier « VIVE LA FRANCE ».

Camille LABAT,
1er Adjoint au Maire de Dax,
Membre du Comité Départemental de la Libération Nationale.

A mes Concitoyens,

Des arrestations ont dû être faites tant pour assurer le maintien de l'ordre que la sécurité de personnes victimes de dénonciations graves qui devaient être vérifiées.

Elles n'ont été maintenues que lorsque des présomptions sérieuses m'ont obligé à transmettre les dossiers au Parquet ; la Justice suivra son cours avec toutes les garanties dues à la défense.

En toutes circonstances, je ne considérerai que l'intérêt supérieur de la Patrie ; je demande à tous de m'aider dans l'accomplissement de cette œuvre qui demande l'union de tous les cœurs.

LÉON DES LANDES
(Léonce Dussarret).

La Libération de Dax

Enfin, Dax est libérée ! Cette chose incroyable est enfin arrivée, et cette date du 22 Août 1944 marquera dans les annales de la vieille cité dacquoise. Comment et avec quels mots décrire l'enthousiasme de la foule dacquoise ? La journée avait été fiévreuse, les nerfs s'étaient tendus durant cette journée, des centaines d'allemands occupaient encore la ville, minaient certains édifices. A 15 heures, les relais téléphoniques de St-Paul sautaient; à 18 heures, les boches, sauvagement, sans besoin aucun, et malgré la parole donnée — mais que vaut la parole d'un allemand ? — les boches, donc, faisaient sauter l'Hôtel des Postes. Puis, bientôt, leurs lourds camions passaient le Pont, prenaient la route de St-Paul, en marche vers le gigantesque exode. Ah ! ce n'était plus la morgue allemande, les fiers officiers gourmés et orgueilleux; depuis le matin, beaucoup de ces officiers étaient en vêtements civils, espérant ainsi échapper aux coups des maquisards dont ils savaient la présence sur les routes, au-delà de la ville. C'était une armée battue qui partait, c'était presque une fuite, une débâcle. Les armes mélangées : infanterie, marine, aviation, réservistes, douaniers, gendarmes, employés de gare, tous mêlés, quittaient Dax et leurs camions n'avaient pas atteint encore St-Paul, que, comme une vague qui déferle et que rien ne peut arrêter, ni freiner, une onde gigantesque emplit la ville, un cri jaillit de dix mille poitrines, un seul cri, si longtemps attendu : « Ils sont partis ! Ils sont partis ! »

Et alors, spontanément, d'un seul élan, les rues furent envahies, devant la Sous-Préfecture une foule sembla jaillir de terre, et le premier drapeau français était hissé dans l'enthousiasme indescriptible, au milieu de l'émotion poignante, la « Marseillaise », cette « Marseillaise » de nos pères, cette « Marseillaise » qui plana sur les barricades et fit reculer les hordes, la « Marseillaise » retentit. Sur toutes les maisons, d'un seul coup les drapeaux depuis longtemps dissimulés jaillirent. Les allemands n'étaient pas encore partis puisqu'une colonne importante traversa encore Dax pendant que s'élevait le chant sacré; les soldats épuisés, fuyant, regardaient au passage, hagards, ces Français qui chantaient, et ils repartaient, les épaules plus basses, le pas plus lourd...

Puis un cortège se dirigea vers le Monument aux Morts où une gerbe de fleurs fut déposée. Et bientôt, drapeaux en tête, tous les drapeaux des Nations Unies, ce cortège sans cesse grossi, malgré la pluie, précédé d'une musique, parcourut la ville en manifestant son enthousiasme délirant.

Dax était libre, enfin, après quatre ans !

Durant la nuit, alors que derrière les volets clos de la ville, on ne dormait pas et on les attendait : les premiers maquisards des F. F. I. entraient, c'étaient les gars de Dax, de St-Paul, de Pontonx, de Sort, de Laluque. En ordre, ils occupèrent la ville, prenant possession des édifices et lorsqu'enfin, le jour venu, les Dacquois envahirent les rues, ils firent fête aux vaillants soldats sans uniformes. Le Comité local des F. F. I. prit possession de la Mairie, occupa tous les postes nécessaires, dans la discipline et dans l'ordre.

L'après-midi, Léon des Landes, notre cher Dussarrat, ce grand Dacquois, arrivait à l'Hôtel de Ville, escorté du Préfet des Landes, M. Gazagne et d'un Colonel des F. F. I., Carnot. M. Gazagne, avec vigueur, exigea la démission du Conseil Municipal, ce qui fut fait, et bientôt, le nouveau Conseil Municipal était désigné par Léon des Landes; M. Richard, nouveau maire de Dax, était applaudi à la fenêtre, ainsi que son premier adjoint Camille Labat. Léon des Landes — Léonce Dussarrat — était porté en triomphe par une foule immense et enthousiaste. Léon des Landes, suivi de tous, se rendit ensuite au Monument aux Morts et déposa une gerbe pieuse au milieu d'un silence recueilli.

Ajoutons que le matin, les F. F. I durent répondre à un retour ocensif des allemands, sur la route de Bayonne, à St-Paul, et là, Dacquois et St-Paulois barrerent la route aux attaquants, leur faisant plusieurs victimes et leur enlevant des véhicules qui rentrèrent triomphalement à Dax. Les allemands s'enfuirent à travers bois; deux officiers, eux, signèrent de leur marque particulière leur passage : dans la maison Dolié, à St-Paul, fuyant les balles des patriotes, bouillants de rage, ils tirèrent sur une femme, Mme Lacabanne, et la tuèrent. Inutile lâcheté, geste infâme de soudards battus, se déshonorant de façon définitive.

Dans la fin de l'aprèsmidi, un grand défilé eut lieu, spontanément, auquel participèrent, outre les maquis déjà indiqués, ceux de Mont-de-Marsan et de Tarbes. Sur tout le parcours, la multitude était massée et applaudissait frénétiquement.

Le lendemain, nos soldats, couvrant le pays, ramenaient de-ci, de-là, des prisonniers allemands; une seule patrouille en ramenait 40 et deux officiers, outre un matériel important, un tank même était pris, qui devait être retourné contre ses anciens possesseurs.

Comme nous écrivons, c'est-à-dire spontanément, comment décrire et trouver les accents qu'il faudrait pour relater ces événements se précipitant, la fièvre patriotique de la population, l'enthousiasme, la joie qui montait comme un fleuve qui déborde.

Mercredi, dans les rues, ivres de joie, des jeunes gens s'emparaient de quelques misérables filles qui profanèrent trop longtemps leur dignité de françaises, dont certaines même firent prendre des français, dénonçant lâchement, ils leur firent subir cette mesure vexatoire, appliquée dans toutes les villes de France, copiée hélas sur les Allemands eux-mêmes et qui consiste à leur tondre la tête ! On a été calme à Dax : dans certaines villes, on ne s'est pas contenté de leur dévoiler la tête, mais on les déshabilla et on les fit courir ainsi, nues, dans les rues. Juste colère, cruel exutoire nécessaire d'un peuple qui fut bafoué par ses propres filles durant trop longtemps : des filles qui oublièrent que leurs frères, leurs pères, leurs fiancés, leurs parents, étaient molestés sans vergogne par ces mêmes Allemands qu'elles fréquentaient, qu'ils les maintenaient prisonniers dans leurs camps lointains. *Dura lex, Sed lex !*

Les collaborateurs également étaient emprisonnés, ainsi que certains misérables qui faisaient partie de la Gestapo; la justice du peuple passera et beaucoup qui pensaient échapper à sa colère sentiront son poids s'abattre sur eux. Profiteurs, combinards, pilleurs, seront poursuivis, une épuration est nécessaire. Il ne serait pas juste que des hommes qui eurent la faveur par suite des circonstances, de ne pas faire la guerre, en aient profité pour drainer des fortunes et engraisser leur magot pendant que la population travailleuse souffrait et que des centaines de milliers de prisonniers croupissaient dans les camps insalubres. Justice se fera, totale et implacable. Il faut faire confiance pour cela à notre Gouvernement actuel, il aura pour cela toute la France saine derrière lui, tous les braves gens, tous les travailleurs, ceux qui veulent une France libre, mais aussi honnête et mieux partagée.

La Délégation Municipale de Dax

Le CHEF DEPARTEMENTAL des LANDES des Forces Françaises de l'Intérieur, membre du Comité Départemental de la LIBÉRATION NATIONALE ;
VU les pouvoirs qui lui sont conférés ;
VU la démission présentée par la Municipalité et le Conseil Municipal de Dax ;

DÉSIGNE :

En qualité de Maire de la Ville de Dax :
Monsieur RICHARD Charles, Louis, Edmond, Ingénieur en Chef du Corps des Mines.

En qualité d'Adjoints au Maire de la Ville de Dax :
1. Monsieur LABAT Camille, Avocat à Dax.
2. Monsieur MARMAJOU Maurice, Industriel à Dax.
3. Monsieur DESPUJOLS Camille, Graveur à Dax.
4. Monsieur l'Abbé LALANNE, Professeur à Dax.

En qualité de Conseillers Municipaux de la Ville de Dax :
MM. Dr BERNADET Georges.
BERNIOLLES Georges, Commerçant.
BOUYRIE André, représentant de la C. G. T.
CAPUCH Jean, Mutilé de guerre.
CARRERE Jean-Francis, instituteur.
CAZENAVE, Contrôleur Principal des Contributions Indirectes.
COURTINAT Marcel, Agent d'Assurances.
DUMAS Charles, Forgeron.
DUSSARRAT Léonce, Commerçant.
DUVERGER Alexandre, Entrepreneur de Transports.
GARDERES Camille, Retraité.
MONGAY Charles, Mécanicien.
Docteur POUEY.
SAINT-CALBRE Robert, Industriel.
X......, représentant du Parti Communiste.
X......, représentant les Prisonniers de Guerre.
X......, représentant les Travailleurs en Allemagne.

Composition et Dosage de la Délégation Municipale

Délégués des Partis Politiques :
MM. LABAT Camille, Parti Radical.
DESPUJOLS Camille, Parti Socialiste.
LALANNE Georges, Parti Démocrate Populaire.
X......, Parti Communiste.

Délégué de la C. G. T. :
M. BOUYRIE André.

Délégués de la Résistance :
MM. DUSSARRAT Léonce, Commerçant.
MARMAJOU Maurice, Industriel.
MONGAY Charles, Chauffeur.
DUMAS Charles, Forgeron.
CARRERE Francis, Instituteur.

Délégués de la Population Dacquoise :

INDUSTRIE
MM. RICHARD Charles, Louis, Edmond.
SAINT-CALBRE Robert.

COMMERCE
MM. DUVERGER Alexandre.
BERNIOLLES Georges.

THERMALISME
MM. Dr POUEY.
Dr BERNADET.

PROFESSION LIBÉRALE
M. COURTINAT Marcel.

ANCIENS COMBATTANTS
MM. CAPUCH.
CARDERES Camille.

FONCTIONNAIRES
M. CAZENAVE, Contrôleur Principal des Contributions Indirectes.

Liste des Arrestations maintenues

Bossuet Fernand ; Lacoste Jean-Hubert; Bouquet André; Quessette Blaise, de Pouillon; Bastide Marcel ; Dupuch Guy-Jacques; Badets Joseph, Maire de St-Vincent-de-Paul ; Prunetti Jean; Locagne Léon; Simonet Albert; Gray Gaston, St-Lon; Clavé Joseph, Curé de Téthieu; Capdeville Jean, Maire de Téthieu; Murra Aldo, Délégué de la L. V. F. Dax; Ducasse Paul, Pomarez; Leyrat Jean, Capitaine de Gendarmerie; Ducourneau Emile ; Vincigunce Jean, médecin à Montfort; Deyris Paul, Gamarde; Arrassipé Jules, Gamarde; Ducasse Jean, Gamarde; Bernet Pascal, Gamarde; Darricau Maurice, Sort; Richard Blaise, Dax; Pendanx Jean-Baptiste, Candresse; Vinas Jean, Bordeaux; Dumas Jean Marseille ; Bluteau Maurice, Bayonne ; Fioravanti Mathieu, Marseille; Kensen, Bayonne; De Cours Jean; Pomarède Jean, Pouillon; Arthur Yvonne; De Lapanousse, St-Jean-de-Lier ; Labourroire Louise, Montfort ; Ducourneau Marie, Montfort ; Ducourneau Maria, Montfort ; Darricau Lucienne, Sort; Richard Marcelle ; Pendanx Charlotte; Clère Suzanne ; Harguindingui Marie, St-Palais; Mangou Germaine ; Pariès Judith, Boucau ; Fubervielle Jeanne, Biarritz ; Baron Lucie, Tarnos ; Poupard Germaine, St-Paul ; Garin Yvonne, St-Paul; Hontarrède Marcelle, Dax.

POUR L'INSERTION

Les personnes qui désirent faire insérer des communiqués dans notre journal doivent les apporter à nos bureaux, 8, rue de la Halle, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. tous les jours.

St-PAUL-LES-DAX

Composition de la Délégation Municipale

Maire : Dussarthou Camille.

Adjoints : Derisse Albert ; Gervais; Grégoire; Paletier.

Conseillers Municipaux : Castillon; Daillencaut; Fourcade André; Frêches René; Labeyrie Maurice; Labayle André; Lacommère Roger; Lambert; Lavergne; Tauzia; Salles; Séverin Edouard; Simford Daniel; X., (un prisonnier); X., (un déporté).

Titres d'Alimentation

Les titres d'alimentation de Septembre seront distribués comme suit :

1° Le Jeudi 31 août N° 1 à 1.000; 2° le Vendredi 1er Septembre, N° 1001 à 2100; 3° le Samedi 2 Sept., N° 2101 à 3400; 4° le Lundi 4 Sept., N° 3401 à la fin.

Régimes : Les 5 et 6 Grossesse, Suralimentation et Cartes de lait pour enfants.

Les 7 et 8 : Régime II et Cartes de lait.

Vu les circonstances, les retardataires, s'il y en a, ne pourront être servis qu'après le 9.

Dans notre prochain numéro nous publierons un article de M. le Dr Dussarthou, maire de St-Paul-lès-Dax.

Avis à tous les Employeurs

Par ordre du Chef Départemental des F. F. I. les salaires devront être payés par les patrons aux ouvriers mobilisés dans les Forces Françaises de l'Intérieur tant que ceux-ci resteront au service de l'armée de la Libération.

Les présentes dispositions entrent en vigueur à la date du dimanche 20 Août 1944.

Dax, le 26 Août 1944.

Le Chef Départemental des F. F. I.
LEON DES LANDES.

DAX

LA IVe RÉPUBLIQUE

est en vente à Dax, chez M. Derro, place de la Fontaine-Chaude, où l'on trouvera les collections.

Le prochain numéro paraîtra samedi 2 septembre.

AVIS

Le Maire de la Ville de Dax porte à la connaissance de toutes les personnes qui se sont introduites dans les immeubles, villas et cantonnements évacués par les Troupes Allemandes et qui en ont emporté de la vaisselle, des draps, des postes de T. S. F. et tous autres objets mobiliers et divers, qu'elles sont formellement tenues d'en effectuer la remise, *immédiatement*, à la Mairie de Dax, Service Municipal des Liquidations, 5e Bureau.

Cet avis s'adresse également à toutes les personnes qui sont en possession des mêmes objets provenant soit de dons faits par les Allemands, ou même d'achats avec reçu allemand.

Passé la date du *Samedi 26 Août* courant, 18 heures, des perquisitions seront opérées aux domiciles de toutes les personnes dont la liste est déjà établie.

Le Maire de Dax,
Charles RICHARD.

Distribution de Saccharine

MERCREDI 30 AOUT à la Halle de Dax, à partir de 14 heures.

Se présenter muni de la Carte Familiale de marché.

Un étui à 11 francs sera remis à chaque famille de 5 personnes. Pour les familles d'un nombre inférieur s'entendre avec une autre famille pour que les 2 cartes de marché réunies fassent un total de 5 personnes.

Pour 10 personnes il sera remis 2 étuis; pour 15 personnes 3 étuis, et ainsi de suite.

Mettez - vous donc d'accord avec des familles dont le nombre de membres ajouté au vôtre donne un total de 5, 10, 15 personnes ou plus.

CONVOI FUNEBRE

Monsieur Joseph de Laurens, avocat, *Chevalier de la Légion d'Honneur*, Croix de Guerre; Madame et Monsieur Dutournier et leur fille; Monsieur et Madame Jean-Charles de Laurens et leurs enfants; Madame et le Docteur Jaulerry et leurs enfants; Monsieur et Madame Henri de Behr et leurs enfants; Monsieur Marcellin Guille,

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Madame Joseph de LAURENS née Charlotte de Behr

pieusement décédée à Dax, le 28 Août 1944, à l'âge de 62 ans, et vous prient de bien vouloir lui faire l'honneur d'assister à ses obsèques qui auront lieu en l'Eglise-Cathédrale de Dax, le Mercredi 30 courant.

On se réunira à la Maison Mortuaire, rue Chanzy, à 8 h. 30 d'où le convoi funèbre partira à 9 heures.

Le présent avis tiendra lieu d'invitation. Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie religieuse; inhumation dans l'intimité.

Pompes Funèbres Générales, Dax
Téléphone 2.54

AVIS DE DECES

On nous prie d'annoncer le décès de :

Madame la Comtesse de MOLLANS

Présidente des Dames de Charité de Dax, pieusement décédée le 27 Août, à l'âge de 83 ans; ses obsèques auront lieu en l'Eglise-Cathédrale de Dax, le Mercredi 30 courant, à 10 h. 30; on se réunira à la Maison mortuaire, rue Chanzy, Villa Primerose, à 10 h. 15.

Les condoléances seront reçues à l'issue de la Cérémonie religieuse; inhumation dans le caveau de famille à St-Paul-lès-Dax.

Pompes Funèbres Générales, Dax
Téléphone 2.54

Le Prix du Vin

Le prix du vin en vertu de délégation de pouvoirs qui m'a été confié par le Chef F. F. I. LEON DES LANDES, je décide que le prix du vin à la production, sorti de propriété, est fixé à : 50 francs le degré par hecto plus une prime de 40 francs pour les blancs et 25 francs pour les rouges, et jusqu'à nouvel ordre sur toute l'étendue du territoire de l'arrondissement de Dax.

Dax, le 29 Août 1944.

Le Capitaine-Commandant de la Place de Dax, Adjoint F. F. I.

Distribution des Titres d'Alimentation

La distribution des titres du mois de Septembre 1944 aura lieu au cours du mois d'Août, les jours suivants :

I. — *Hôtel de Ville,* entrée par la rue St-Pierre.

Mardi 29 : matin de 8 h. à 11 h. 30, cartes d'alimentation n° 1 à 450; soir de 14 h. à 18 h. 30 N° 451 à 1.100.

Mercredi 30 : matin de 8 h. à 11 h. 30, N° 1.101 à 1.550; soir de 14 h. à 18 h. 30 N° 1.551 à 2.200.

Jeudi 31 : matin de 8 h. à 11 h. 30, N° 2.201 à 2.650; soir de 14 h. à 18 h. 30 N° 2.651 à 3.300.

Vendredi 1er Septembre : matin de 8 h. à 11 h. 30, N° 3.301 à 3.800; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 3.801 à 4.500.

II. — *Immeuble Bureau de Bienfaisance,* entrée rue Poyanne (attention à l'horaire du matin).

Mardi 29 : matin de 8 h. à 11 h. 15, Cartes d'alimentation N° 4.501 à 4.950; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 4.951 à 5.600.

Mercredi 30 : matin de 8 h. à 11 h. 15, N° 5.601 à 6.050; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 6.051 à 6.700.

Jeudi 31 : matin de 8 h. à 11 h. 15, N° 6.701 à 7.150; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 7.151 à 7.800.

Vendredi 1er Septembre : matin de 8 h. à 11 h. 15, N° 7.801 à 8.300; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 8.301 à 9.000.

III. — *Immeuble Ecole Maternelle Ville.* Entrée rue Ramonbordes.

Mardi 29 : matin de 8 h. à 11 h. 30, Cartes d'alimentation N° 9.001 à 9.450; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 9.451 à 10.100.

Mercredi 30 : matin de 8 h. à 11 h. 30, N° 10.101 à 10.550; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 10.551 à 11.200.

Jeudi 31 : matin de 8 h. à 11 h. 30, N° 11.201 à 11.650; soir de 14 h. à 18 h. 30, *N° 11.651 à* 12.500.

Vendredi 1er Septembre : matin de 8 h. à 11 h. 30, N° 12.501 à 12.800; soir de 14 h. à 18 h. 30, N° 12.801 et dessus.

Suralimentation : Mercredi 6 Septembre et Jeudi 7 Septembre dans la Salle des Séances du Conseil, au rez-de-chaussée.

Régime II, — Mêmes jours, au Bureau N° 1, entrée par la Salle du Conseil Municipal.

Régimes I, III, III bis, IV et Grossesses : Vendredi 8 Septembre et Samedi 9 Septembre au Bureau N° 1, rez-de-chaussée.

TRES IMPORTANT

L'accès des Bureaux est interdit au public chaque jour de distribution à partir de 11 h. 30 et 18 h. 30 en raison des vérifications auxquelles est soumis le personnel.

Chaque régime ne sera servi qu'à la date rigoureusement fixée.

RETARDATAIRES

Ils devront se présenter dans la seule après-midi du Lundi 4 Septembre 1944 de 14 h. à 18 h. seulement.

A partir du Mardi 5 Septembre, les titres d'alimentation seront amputés des fractions correspondant aux jours écoulés.

RECLAMATION

La vérification des titres doit se faire sur place. Aucune réclamation ne sera admise après la sortie de la Salle de distribution.

Ne pas envoyer les enfants âgés de moins de 15 ans, ils ne seront servis en aucun cas.

Dernière Heure

LE MONUMENT MAURICE BOYAU est remis en place

Le monument Maurice Boyau n'était pas parti à la fonte. De courageux citoyens l'avaient caché à Dax, et soigneusement dissimulé, il a attendu que vint l'heure de la Libération. Aussi ce matin le monument du glorieux enfant dacquois a été remis à sa place habituelle. Une cérémonie officielle aura lieu dans quelques jours.

Dax. — Imprimerie DUMOLIA, Impasse Vincent-Depaul.

Troisième Année — N° 175 | Prix : 2 fr. | Samedi 18 Mai 1946



LA IVe RÉPUBLIQUE

Organe Landais d'Informations

REDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITE : 6, Impasse Vincent-Depaul, DAX - Téléphone 202

P. P. C.

En prenant congé de vous, amis et lecteurs dacquois, je tiens à vous remercier de la sympathie que vous m'avez témoignée, lors des jours quelque peu difficiles de la période de Libération.

Dans ce dernier numéro de la IVe République, permettez-moi de m'entretenir une fois encore avec vous.

Partant de scrupules, sans doute exagérés, et qui ne sont tueuse des idées de chacun.

J'agissais ainsi, parce que je suis plus imprégné de pensées d'union et d'amitié que de pensées de discorde et de haine.

J'ai cru qu'à la faveur de la Libération, il allait être possible de refaire une France plus unie, plus morale et plus humaine,et, je pense à cette boutade des Républicains qui fondèrent la IIIe République après 1870 : « Que la République était belle sous l'Empire », et, les parodiant, je ne puis m'empêcher de dire : « Que l'image que nous ous faisions de la France liérée était belle sous l'occupaon ».

Pourquoi les honnêtes gens ls soient de gauche ou de droite, se laissent-ils manœuvrer par les parasites politiques qui font de leurs intérêts personnels, le pivot des convictions qu'ils affichent et qui exploitent le différent qui sépare la classe ouvrière de la classe possédante ?

J'aime la classe ouvrière, je l'aime parce que, en contact avec elle, je connais bien ses vertus ; je l'aime malgré ses erreurs.

J'aime la classe épargnante profiteurs, mais la classe des gens qui, par leur savoir, leur patient labeur, créent des sources de richesses et méritent leur bien-être.

Il est naturel et il est normal que ces deux classes soient rivales pour assurer l'administration de notre pays. Mais elles doivent et peuvent l'être sans se haïr.

Aussi, et ce sera ma conclusion, je souhaite que les votes prochains soient nets, pour que ces deux classes, débarrassées des spécialistes de l'équivoque, arrivent, par des concessions réciproques, à trouver le terrain d'entente nécessaire au relèvement de la France.

C. RICHARD.

Aux Lecteurs de « La IVe République »

Au moment de la Libération de Dax, la Résistance était seule renseignée sur les évènements qui se succédaient.

Il était du devoir des personnes désignées par le Gouvernement Provisoire pour assurer la continuité et le fonctionnement des services publics, de faire paraître un Journal, ce journal : « La IVe REPUBLIQUE » (Organe Landais d'Information).

... proposant leur aide bénévole, bien entendu, puisqu'il n'existait ni réunion de capitaux pour l'exploitation du dit journal, ni Société pour le gérer.

Pour satisfaire aux règles en usage dans la presse, ce qui paraît-il était indispensable, les principaux de ces collaborateurs bénévoles se répartirent la besogne, ou plutôt prêtèrent leur nom à cette répartition plus théorique qu'effective. Et c'est ainsi que furent désignés : Gérant, Administrateurs, Directeur, Rédacteur, etc., etc...

Tous étaient des Hommes de bonne volonté, et il ne fut jamais question entre eux de rétribution quelconque, soit sous forme d'honoraires, soit même sous forme d'indemnité.

Et ce journal parut. *Les jours passèrent.*

« La IVe REPUBLIQUE » ne pouvait évidemment pas rivaliser avec les organismes régionaux spécialisés ; mais, tel qu'elle fut, elle rendit d'incontestables services.

Vint le Référendum, il fut décidé que le journal ne prendrait pas position et se bornerait à publier les textes en discussion, tandis qu'une tribune libre, ouverte à tous les partis, permettrait à ces derniers de présenter leurs arguments.

C'est ce qui fut fait, et honnêtement fait ; pas sans difficultés toutefois, *quelques erreurs* furent commises et certains articles furent écartés faute de place ; que nos Amis veuillent bien nous en excuser.

Nous avons annoncé, dans nos éditoriaux concernant *le référendum*, que notre action se terminerait après la réalisation de cette consultation.

La publication de ce journal va donc cesser.

Nous comptons en effet, des Amis sincères aussi bien parmi les « oui » que parmi les « non ». Nous ne voulons être désagréable à personne et nous ne voulons avantager ni les Uns, ni les Autres.

Nous ne sommes pas des politiciens, et si nous sommes quelque peu écœurés de voir revenir les mœurs anciennes de la politique, nous ne tenons pas à nous poser en redresseurs de torts et à nous mêler aux indignes cuisines qui se mijotent dans l'ombre.

Notre manque d'habileté politique nous ferait un jour tomber dans un piège et ce journal deviendrait, comme il y en eut, hélas ! beaucoup autrefois, un instrument local de haine, de calomnie et de basse vengeance.

C'est pourquoi, ne voulant ni démériter, ni nous vendre, nous nous sabordons nous-mêmes.

La IVe République.

Sabordez !!

par Léonce DUSSARRAT

Le sort en est jeté ! Notre journal, la IVe République de Dax a vécu.

Nous avons décidé de le saborder.

Certes ce n'est pas sans longues hésitations que nous nous sommes résignés à détruire ce journal né à la Libération.

Il portait en lui la foi, l'ardeur, la vaillance des hommes de la Résistance.

Il faisait entendre la voix de ceux qui avaient combattu l'Allemand maudit, qui avaient souffert, qui s'étaient dressés contre cet ennemi qui avait caressé le rêve de nous ravir nos Libertés et le sol sacré de la Patrie. Il faisait entendre aussi l'écho de la voix de ceux qui, en tombant, nous avaient crié leur espoir de voir notre Pays sortir dans l'ordre du chaos où de mauvais Français l'avaient plongé, et leur volonté que soient châtiés ceux qui avaient gravement manqué à leur devoir.

Pendant près de deux années il a lutté, restant toujours au-dessus des partis, en dehors des factions.

Il a refusé systématiquement d'être l'instrument d'hommes ambitieux qui n'ont pour tout idéal que la satisfaction d'intérêts personnels, sordides.

Sa position, à l'occasion du ... rigoureusement objective.

Aujourd'hui, à l'approche des élections du 2 juin, sa position est nette : ni pour, ni contre aucun des grands partis en présence, car journal de la Résistance, il entend rester l'ami de tous ceux qui en ont été à la fois : *la chair, le sang et l'esprit* selon la belle formule du Président Félix Gouin.

Il rappellera cependant que ce sont les mêmes hommes qui, après avoir pris, dans la clandestinité, tous les risques, n'ont pas craint de prendre en mains à la Libération, les destinées de la France.

Nous savons certes que tout n'est pas parfait encore aujourd'hui, *mais où en serions-nous donc, si l'occupant était encore chez nous ?*

Et c'est pourquoi en se faisant « harakiri » la IVe République adresse son salut aux Trois Grands Partis qui, en se débattant au milieu des pires difficultés, ont par leur action courageuse et tenace, permis à notre pays de sortir de l'ornière. Il leur demande de rester unis, de donner rapidement à notre pays des institutions *neuves et raisonnables* pour que soit enfin exaucé le vœu de celui qui fut *notre* chef à nous soldats, le Général de Gaulle, qui voulait une *France pure et dure.*

Si notre journal se saborde c'est pour ne pas devenis l'instrument d'ambitieux frénétiques sans titres et sans vergogne qui n'hésiteraient pas, pour la satisfaction d'intérêts misérables à *monter* sur les cadavres de nos martyrs comme sur un piédestal, comme sur un tremplin.

Il adresse à ses lecteurs fidèles, avec ses adieux, l'expression de ses sentiments d'affectueuses reconnaissances.

Et, à tous les Héros, à tous les Martyrs, à tous ceux qui sont tombés pour que vive la France l'hommage reconnaissant des Hommes de la Résistance et de tous les Français dignes de ce nom.

Léonce DUSSARRAT.
Alias Léon des Landes
Chef départemental
des Forces Françaises de l'Intérieur
... Chef de la Résistance
et de la zone nord
des Basses-Pyrénées.

...xtraits du discours ...ésident Félix Gouin ...Arc de Triomphe à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc et de la Victoire

Il y a un an, le grand souffle de la victoire emplissait le cœur des hommes et jetait au néant le rêve insensé du fanatisme hitlérien.

La passion de la vérité et de la justice, la tolérance mutuelle pour les croyances et les idées, l'esprit et le sens de la fraternité humaine, tout cela, qui fut sans cesse l'honneur et la noblesse du génie français, avait été nié, foulé sauvagement aux pieds par la monstrueuse idéologie hitlérienne.

Le crime inexpiable du fascisme, de tous les fascismes c'est d'avoir voulu, c'est d'avoir délibérément bravé cette honte avec le concours actif des élites dégradées qui rêvaient d'imposer leur servitude au monde.

Notre orgueil et notre joie à nous, Français de la Résistance, c'est de n'avoir jamais plié le genou devant la barbarie et la bestialité triomphantes.

Et notre fierté, notre juste fierté, c'est d'avoir entendu, du fond de l'abîme où nous avaient jetés l'intrigue et la trahison, l'écho frémissant de la révolte française qui retentissait, le 18 juin 1940, dans l'immortel message du général de Gaulle...

Rendons mesdames et messieurs, l'hommage qui est dû, en ce jour mémorable, à celui qui fut le mainteneur de la nation française et à qui nous devons cette ferveur de sacrifices, cette éclosion de dévouement, cette flambée d'héroïsme dont devait s'illuminer le clair visage de la victoire.

Inclinons-nous pieusement devant nos combattants en uniforme : soldats, marins, aviateurs, dont les exploits sont inscrits, désormais dans les fastes de l'Histoire, **comme ceux qui furent accomplis par les clandestins de l'armée des ombres, pélerins obscurs, mais glorieux de la plus noble des croisades.**

Extraits du discours du Général de Gaulle sur la tombe de *Clémenceau*

» Président Clemenceau, tandis que nous ... à être fidèles à votre exemple. C'est à l'histoire de dire si le... avions promis de venir, la victoire remportée, vous dire merci des leçons que vous nous avez données. Voici la promesse accomplie sur votre tombe vendéenne.

» En ce jour, près de cette tombe, nous discernerons mieux que jamais le destin national qui nous place au centre du drame de ce monde, et parfois ne nous laisse pour recours, au bord de l'abîme, que le suprême sursaut symbolisé par une Jeanne d'Arc pure, sainte fille de notre peuple, ou par un Georges Clemenceau, vieux Gaulois acharné à défendre le sol et le génie de notre race.

» Au lendemain de l'épreuve récente où manquèrent de périr, l'honneur, l'unité et jusqu'à l'âme de la nation, nous mesurons mieux que jamais ce que nous ont toujours coûté les éternels démons intérieurs qui nous divisent et nous égarent.

» Au moment où tout meurtris et cependant victorieux, nous reprenons notre route au milieu d'un monde déchiré, nous voyons mieux que jamais qu'il ne peut être pour nous, demain pas plus qu'il n'était hier, de sécurité, de liberté, d'efficience sans les grandes disciplines acceptées sous la conduite d'un Francfort, dans l'ardeur d'un peuple rassemblé.

» Vive la France ! »

Vente de véhicules réformés par l'armée

Divers véhicules de tourisme réformés par l'armée sont mis en vente par l'intermédiaire du Ministère de la Production Industrielle, bureau de Bayonne, 13, rue Victor Hugo.

Pour toute demande d'attribution, s'adresser à l'adresse indiquée avant le 16 mai intlus.

Merci, monsieur le maire

Nous ne dirons pas que le maire de Sanvic, dans la banlieue du Havre, exagère. Il est simplement dans le ton et ne fait que suivre les exemples qui lui viennent de haut...

Il y a quelque six mois déjà, vingt-trois tonnes de marchandises diverses, comprenant surtout des vêtements et des médicaments pour les gosses sinistrés ou malades, arrivaient à Sanvic.

Le Chili et l'Argentine nous en faisaient cadeau.

M. le maire ceignit son écharpe, alluma son cigare et dit :

— *Mettez donc moi ça de côté.*

Les vingt-trois tonnes de marchandises sont encore dans les entrepôts.

Lorsqu'une assistante sociale veut « se rendre compte », on lui répond :

— *Mille regrets, M. le maire est sorti.*

Et, depuis six mois les gosses de la région attendent.

Mais il n'y a donc pas de préfet dans la région ? ...

AVIS

La Préfecture communique :

Les personnes qui désirent entreprendre une construction doivent joindre à leur demande de permis de construire, *la demande d'autorisation préalable au commencement des travaux* prévue par l'arrêté interministériel du 11 janvier 1946. (J. O. du 15 janvier 1946, page 3.580).

Tous renseignements utiles pour la présentation de cette demande leur seront donnés dans les mairies.

Avis aux Pensionnés de la Guerre et Anciens Combattants des Landes

L'Office départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation des Landes, informe ses ressortissants qu'une permanence est assurée à leur intention à la Mairie de Dax, Salle du Foyer Municipal, le dernier Samedi de chaque mois.

Tous renseignements sur les avantages auxquels ils peuvent prétendre leur sont fournis à cette occasion par le délégué de l'Office qui reçoit également leurs doléances et se charge éventuellement des démarches à faire auprès des diverses administrations qualifiées pour donner suite à leurs demandes.

La prochaine permanence est fixée au Samedi 25 Mai courant, de 11 heures à midi et de 13 heures 30 à 16 heures.

LE MILLEPATTE

Connaissez-vous l'histoire du millepatte et du hanneton ?

Un millepatte vivait libre et en paix...

Hélas ! un brutal voisin vint un jour lui déclarer la guerre, et le millepatte fut blessé. Longtemps, il demeura entre la vie et la mort. Quand il fut enfin sauvé, il sentit que ses forces le trahissaient : la perte de sang l'avait anémié au dernier dégré.

Il se décida à consulter un savant hanneton de ses amis, bien connu pour ses théories progressistes et rationnelles en questions médicales.

— Comment viviez-vous autrefois ? lui demanda notre docteur.

— Je vivais, dit le millepatte... J'allais mon bonhomme de chemin, sans penser à mal, solide sur les mille pattes qui ne me firent jamais défaut et qui me suivaient sans faiblir partout où je voulais aller.

— Parfait, dit le hanneton. Je vois d'où vient le mal. Vous portiez déjà en vous le germe de la maladie qui vous terrasse aujourd'hui. Anarchie, désordre... vous viviez au jour le jour, sans savoir où vous alliez, les pattes suivaient tant bien que mal.

« Il faut que tout cela change. Un cerveau conscient et organisé ne peut tolérer cette fantaisie... Et qu'auriez-vous fait si, un jour, quelques dizaines de vos pattes avaient décidé de se promener à leur guise ? Non, tout cela n'est pas sérieux. Il me faut du neuf, et du raisonnable... Laissez-moi faire ! »

Le hanneton se mit en cellule. Il retroussa ses élytres et se mit à l'ouvrage.

Au bout de sept longs mois, il vint trouver le millepatte. Il était muni de volumineux dossiers remplis de circulaires, de décisions, d'arrêtés, de décrets, fruits de ses méditations.

— A partir d'aujourd'hui, lui dit-il, vous me devez obéissance. Comme il faut savoir où nous en sommes, vous allez me faire aussitôt un recensement de vos pattes, en distinguant, bien entendu, celles de droite et celles de gauche ? Il faudra aussi me dire celles qui sont en bon état et qui l'ont toujours été, celles qui ont été en mauvais état et qui ne le sont plus, et celles enfin qui sont définitivement en mauvais état.

« Bien entendu, vous me remplirez ce questionnaire qui, pour la commodité de mon classement, devra être établi en six exemplaires et adressé chaque trimestre à l'O.C.R.P.I. (Organisme de Contrôle et de Recensement des Pattes Immatriculées).

« Pour ce qui est de votre nourriture, je me chargerai d'étudier la composition de vos rations et leur quantité, je vous les distribuerai quand il me plaira, et je vous demanderai de me fournir chaque mois un état, en quatre exemplaires de ce que vous aurez consommé et de ce qui vous restera. Il me faudra un relevé par catégorie des aliments en cours de digestion. Quant aux déchets, que tout être vivant en bonne santé dépose chaque jour, vous devrez les rejeter aux heures que je vous indiquerai. Vous n'aurez d'ailleurs aucun droit sur eux, car ils m'appartiendront en toute propriété. Vous me les remettrez périodiquement, accompagnés d'un bordereau récapitulatif en trois exemplaires, dont un vous sera retourné pour décharge. Ils pourront, suivant leur nature, vous donner droit à un supplément de ration. Je me réserve, à ce sujet, d'effectuer des contrôles par sondage pour m'assurer de l'origine licite de ces déchets et de la sincérité de vos déclarations.

« Il faut, en outre, organiser votre vie. Vos itinéraires pour vous rendre aux endroits choisis par moi seront fixés d'une manière détaillée et comme il est inadmissible que je n'aie aucun contrôle sur le fonctionnement de vos mille pattes, j'ai prévu un programme très précis, indiquant l'ordre dans lequel chacune d'elle doit agir. (Vous pourrez y jeter un coup d'œil, ajouta-t-il en désignant d'un large mouvement d'élytre un ouvrage de 2.000 pages). J'en suivrai d'ailleurs la marche grâce à ce planning de mon invention.

« Vous voyez que je me suis occupé de vous. Maintenant, nous savons où nous allons. Rien ne peut m'échapper ; dès que le mal se déclarera, nous saurons le localiser, nous y apporterons remède. Vous pouvez aller... »

Le millepatte voulut se mettre en marche. Le mouvement de chaque membre était soigneusement prévu. Il tenta de s'y conformer. Mais bien vite il s'embrouilla, il perdit la tête, il fit de vains efforts en essayant de contrôler la marche de chacune de ses pattes. Il devint fou, eut quelques sursauts, puis tomba mort.

— Quel dommage que je sois arrivé trop tard, dit le hanneton. J lui avais fait une si belle ordonnance !...

Avis de concours

pour le recrutement de 20 vérificateurs adjoints des travaux de bâtiment des services extérieurs

Date des épreuves : 4, 5 et 6 juillet 1946.

Centres d'examen : Seront fixées ultérieurement par l'Administration. En cas de besoin, des centres seront ouverts en Corse et en Afrique du Nord.

Nombre de places offertes : 20 (vingt).

Date de clôture des listes de candidatures : 24 (vingt quatre) mai 1946 au soir.

CONDITIONS de CANDIDATURE

Conditions d'âge. — Etre âgés de plus de 20 ans et ne pas avoir dépassé 40 ans (au lieu de 30 ans) au 1er janvier 1946 (c'est-à-dire être nés entre le 1er janvier 1906 et le 31 décembre 1925), limite pouvant être reculée d'une durée maximum de 5 ans pour services militaires, d'un an par enfant à charge, pour charge de famille et jusqu'à l'âge de 45 ans d'une durée égale à celle des services accomplis en qualité de titulaire ou d'auxiliaire de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Candidats servant des formations militaires. — Les postulants remplissant les conditions requises pourront être autorisés à participer aux épreuves.

Constation de l'aptitude physique des postulants. — Instruction du 8 janvier 1936 précitée. (titre II, article 8 à 11).

Les traitements alloués aux vérificateurs et vérificateurs-adjoints des travaux de bâtiment (vérificateurs-adjoints : 105.000 ; vérificateurs : 120.000) plus indemnités de résidence et allocations prévues par le Code de la Famille. Les vérificateurs auront accès aux emplois de réviseur principal et de réviseur en chef (traitements maxima respectifs 150.000 et 210.000).

Les demandes de participation au concours devront être établies sur papier timbré et adressées à Monsieur le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones à Mont-de-Marsan.

APPEL
à la population française

La Préfecture des Landes *communique :*

Des représentants [illegible] caine cherchent dans la région [illegible]

Toute personne pouvant fournir des renseignements à ce sujet, même n'étant pas certaine de la nationalité américaine, est priée d'en informer le maire de la commune.

Les cas ayant fait l'objet de renseignements antérieurs ne devront pas être communiqués à nouveau.

Prochainement, un représentant du service de sépultures américain se mettra en rapport avec la mairie de chaque commune.

On est prié de communiquer notamment les renseignements suivant :

a) nom, grade, matricule ;
b) endroit où le militaire est mort ;
c) date de la mort ;
d) endroit où il est enterré (si dans un cimetière, n° de la tombe et rangée).
e) la façon dont la tombe est indiquée ;
f) objets personnels trouvés sur le corps ;
g) nom et adresse des personnes détenant les objets mentionnés au paragraphe « f » ;
h) détails sur les circonstances de la mort du militaire ;
i) nom et adresse des personnes au courant de ces détails ;
j) nom et adresse des personnes susceptibles de conduire les délégués du service de sépultures à l'emplacement de la tombe.

Monnaie matière pour les entreprises de battage

Le Servite du Génie Rural communique :

La répartition de la monnaie matière pour entretien et réparations des matériels de battage sera faite par le syndirat départemental des entrepreneurs de travaux agricoles et de battage.

En conséquence, les intéressés sont priés de vouloir bien faire parvenir de toute urgence et au plus tard pour le 25 mai, leurs besoins en monnaie matière à M. Capdeville, président du syndicat corporatif des entrepreneurs de battage à Habas.

La Direction régionale des prisonniers de guerre de l'Axe de la 5e Région communique

L'attention des employeurs de main-d'œuvre prisonnière est attirée sur l'interdiction qui lui est faite de permettre :

1°) En tout temps la présence inopportune des prisonniers de guerre dans les lieux publics tels que cafés, cinémas, bals, promenades, manifestations quelconques, etc.

Le dimanche et les jours fériés que les P. G. circulent librement dans la campagne et sur les routes sans être accompagnés par un gardien responsable.

Tout prisonnier de guerre en contravention avec ses dispositions sera appréhendé par la gendarmerie ou par toutes personnes qualifiées et conduit au camp.

La main-d'œuvre ne sera pas remplacée à l'employeur et ce dernier pourra être redevable du *paiement de la prime de capture.*

Avis de Concours pour le recrutement de Commis Masculins

Date des [illegible] Juillet 1946.

Centres d'examen : *Chef lieu de chaque département et, éventuellement Tunis, Rabat et toute autre ville qui serait désignée par l'Administration.*

Nombre de places offertes : 2.000 (deux mille).

Date de clôture des listes de candidature : 12 (douze) Juin 1946.

Conditions de Candidature

Conditions d'âge : Plus de 17 (dix-sept) ans et ne pas avoir dépassé 25 (vingt cinq) ans au 1er Janvier 1946 (c'est-à-dire être nés entre le 1er Janvier 1921 et le 31 Décembre 1928).

Cette limite d'âge est reculée :

1° - dans la limite d'un maximum de 5 ans, d'un temps égal à celui qui a été passé eff ctivement sous les drapeaux ;

2 - d'un an par enfant à charge pour charges de familles (B O. 1941, page 431).

Candidats servant dans des formations militaires : Les postulants remplissant les conditions requises [illegible]

Les demandes de participation au concours seront établies sur papier [illegible] Téléphones à Mont de-Marsan.

A propos du ravitaillement

La question du sucre passionne la population landaise par sa raréfaction, comparativement aux dispositions prises dans les départements voisins.

Les Raffineries Say de Bordeaux, approvisionnent le département des Landes par l'intermédiaire de ses représentants.

Les arrivages par wagons variant de 10 à 20.000 kgs, sont répartis chez les épiciers grossistes et 1/2 grossistes.

Et la mise en place chez les épiciers détaillants se fait après les instructions du Ravitaillement Général des Landes.

Ce dernier fixe le prix à faire payer aux grossistes et 1/2 grossistes sur lequel prix doivent s'ajouter :

« Coût de transport de départ à gares arrivées. Frais de manutention usine à wagon départ et enfin camionnage gares arrivées chez destinataires ».

Et dont le total serait d'environ de 425 fr. par tonne. Comment se fait-il que cette majoration soit de 856 fr les mille kilos donnant ainsi aux représentants susindiqués le droit d'encaisser (pour eux personnellement) cette dite somme de 856 fr. au lieu de 425 fr. ?

Il résulte de ce fait que les consommateurs landais sont gravement lésés par suite de cette majoration injustifiée.

Nous avons été informés qu'une réclamation a été faite à la direction du Contrôle Economique à Mont-de-Marsan par un négociant dacquois, lequel, ainsi que les consommateurs attend la suite officielle de cette plainte.

Nous sommes persuadés que la population landaise qui souffre si cruellement de la hausse constante du coût de la vie, sera très heureuse d'apprendre que notre information a eu pour effet la réduction très justifiée d'une denrée alimentaire aussi nécessaire et indispensable dans tous les ménages ouvriers et les classes moyennes.

E. BERLON,
Représentant en Alimentation.

Etablissement de Carnets de Retraite du Combattant

L'Union départementale des Associations d'Anciens Combattants s'est élevée contre le retard important apporté dans l'émission et le renouvellement des carnets de retraite du Combattant. Le Ministre des A.C. a été saisi d'une vigoureuse protestation contre cette situation qui revêt le caractère d'une brimade inadmissible. L'Intendant chef de la section départementale des Pensions (Caserne Bosquet) qui était intervenu à plusieurs reprises pour que les imprimés nécessaires soient mis à sa disposition, vient d'aviser l'Union départementale des A.C. qu'il espère être très prochainement en mesure de donner satisfaction aux nombreux combattants qui attendent impatiemment leur carnet de retraite.

Plus de caries dentaires ?

Le Dr. Thomas Hill, professeur de pathologie dentaire à Western Reserve University, expérimente depuis le début de l'année le traitement de la carie dentaire par la pénicilline. Les élèves d'une importante école sont divisés en deux groupes : l'un utilise deux fois par jour une poudre dentifrice à la pénicilline, l'autre un produit ordinaire et sert ainsi de témoin.

De ces expériences il résulte déjà que la pénicilline joue un rôle très actif contre le bacille acidophile qui, [illegible] amidons, produit les acides et les ferments qui sont la cause directe de [illegible] la quantité des bactéries est tombée de 72 000 en moyenne à 300.

Il n'est pas probable cependant que la pénicilline puisse être ajoutée aux produits dentifrices commerciaux. Ce sera au dentiste d'en prescrire l'emploi.

DAX

Tarifs des Voitures de Place

1re Taxis Automobiles

Par arrêté de M. le Préfet des Landes en date du 5 avril 1946, le tarif de transport en taxi-automobiles est fixé comme suit :

Voitures d'au moins 5 places chauffeur compris, par km. parcouru tant en charge que vide 12 francs.

Par heure d'attente divisible par fractions de quart d'heure : 80 frs.

Minimum de perception jusqu'à 5 km. parcouru A.R. : 60 frs.

Les colis à main placés dans l'intérieur des voitures seront portés gratuitement.

Les malles et colis placés à côté du chauffeur, sur les galeries ou dans les coffres, seront transportés moyennant le paiement d'une taxe forfaitaire qui n'excédera pas 10 frs. par colis.

2e Taxis Hippomobiles

Par arrêté de Monsieur le Préfet des Landes du 16 avril dernier, le tarif des transports des voitures hippomobiles de place est fixé comme suit :

Voitures à un cheval ou à deux chevaux fermés ou découvertes dans les limites de l'octroi de Dax et de Mont-de-Marsan :

De 6 heures à 24 heures la course [illegible]

De 24 heures à 6 heures, la course 65 francs - l'heure 80 frs.

En dehors des limites de l'octroi 15 francs le kilomètre parcouru tant en charge qu'en vide.

Tout cocher de voiture de place pris avant 24 heures et qui arrivera à destination après cette dernière heure ou pris avant six heures et qui arrivera à destination après cette dernière heure pourra appliquer le tarif fixé pour les courses effectuées entre 24 et 6 heures.

Bagages. — Le transport d'un ou plusieurs colis donnera lieu à une rétribution supplémentaire :

De 10 frs. pour 10 à 30 kgs.

De 25 frs. de 31 à 50 kgs.

Au dessus de 50 kgs. le cocher ne sera pas tenu d'accepter des colis.

Les colis légers portés à la main seront transportés gratuitement.

Les tarifs ci-dessus doivent être affichés dans tous les taxis automobiles ou hippomobiles.

Championnat de Pelote à Cuyès

[illegible] ton de Cuyès aura lieu [illegible] Pelote à main nue comptant pour le Championnat du Comité.

Les Cadets juniors et seniors de l'U S.D. rencontreront dans l'ordre indiqué les équipes correspondantes de l'U. S. Mugronnaise.

FIANÇAILLES

Nous avons appris avec un vif plaisir les fiançailles de notre charmante et dévouée Secrétaire Départementale Mademoiselle Geneviève Brel avec Monsieur Marcel Veyrier, rédacteur de la Gironde Populaire.

Aux futurs époux et à leurs familles, nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux les meilleurs.

L'Union des Femmes Françaises.

Ouverture de la Pêche

La pêche sera ouverte le Samedi 18 Mai au lever du soleil.

Pêcheurs à vos gaules !

Fêtes du Quartier Saint-Pierre

Le jeune et actif comité des fêtes Saint-Pierre vient d'élaborer le programme général des réjouissances particulièrement nombreuses cette année et qui nous n'en doutons pas donneront pleinement satisfaction au nombreux public.

Une magnifique cavalcade, ce chef d'œuvre de St-Pierre, fait l'objet des plus grands soins des organisateurs [illegible] re, le comité a voulu se surpasser et une indiscrétion nous fait savoir que déjà de magnifiques et nombreux chars sont en préparation.

Sous peu nous reviendrons en détail sur les grandes lignes du programme.

Accueil aux Hôtes Etrangers

Le Commissariat Général au Tourisme s'inquiète de recueillir l'adhésion de familles françaises qui seraient désireuses de recevoir à leur foyer des hôtes étrangers payants.

Le succès de cette campagne peut avoir les répercussions les plus heureuses pour le relèvement de notre pays, non seulement par l'importation de devises saines, mais aussi par les sympathies que la vie en commun peut faire naître et développer.

Il s'agit d'atteindre plus spécialement des hôtes à qui la vie d'hôtel ne saurait offrir ce qu'ils désirent ; ceux qui recherchent dans une ambiance familiale, [illegible] de leurs goûts, de leurs tendances sociales, et aussi les isolés, jeunes gens [illegible] dent confier en toute sécurité à des amis.

Dans ce but de rapprochement, il a été établi des questionnaires détaillés à remplir par les familles françaises accueillantes. Ces questionnaires peuvent être demandés au Syndicat d'Initiatives Régional de Dax et, le cas échéant, aux Syndicats d'Initiatives locaux des Landes qui sont chargés de transmettre tous les renseignements utiles aux intéressés et de faire parvenir leurs conditions au Commissariat Général au Tourisme.

Nous souhaitons ardemment que notre département ne soit pas le dernier à répondre à l'appel des Pouvoirs Publics et à assurer dans la mesure du possible la résurrection de notre Tourisme, source inéluctable de prospérité pour la France et de paix pour le monde.

Dimanche Sportif

Basket-Ball Féminin

Dimanche prochain à 14 heures sur le terrain du Vélodrome Stade Maurice Boyau clôture de la Saison avec les Joueuses de Peyrehorade-Sports contre celles de l'U S. Dacquoise

A l'issue de la partie tirage de la Bourriche.

Championnat des Landes de Pelote Basque

Au Fronton « Louis Claverie » l'Amicale du Gond (Cadets) bat U. S. Dacquoise (Cadets) par 35 points à 32. Très belle partie ou les jeunes du Gond l'emportent de justesse.

En Juniors et seniors l'U. S. Dacquoise battent l'Amicale du Gond. Supériorité très nette des joueurs de l'U S. Dacquoise.

Dimanche prochain, sur le même fronton, Finale de la Coupe Didier Castex.

En Cadets, Collège de Cendrillon contre Berceau de St-Vincent-Depaul.

En Juniors, Collège de Cendrillon contre Ecole Normale de Dax.

Chronique de la C. G. T.

Les Comités d'entreprise

L'Assemblée Constituante a adopté dans sa séance du 24 avril 1946 une loi publiée au Journal Officiel du 25 avril qui apporte de nombreuses et importantes modifications au statut des Comités d'entreprise.

Trois améliorations élargissent le champ d'application de l'institution.

1°) Le chiffre minimum de salariés permettant la constitution d'un Comité est uniformément abaissé de 100 à 50.

2°) La création d'un Comité dans les offices publics et ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles, les syndicats professionnels et les Associations de quelque nature que ce soit, n'est plus subordonnée à un arrêté des ministres du Travail et de la Production industrielle, elle désormais de droit dès lors que ces entreprises comme tou- [illegible]

3°) Les travailleurs à domicile font d'office partie du personnel de l'entreprise. Le chiffre minimum de 50 salariés s'entend donc travailleurs à domicile compris.

Enfin, les questions relatives aux salaires entrent dans la compétence des Comités d'entreprise.

Y aura-t-il dualité de com[illegible] tence entre Comité et délé[illegible] du personnel ? Non, car [illegible] légués du personnel, [illegible] présenteront des reve[illegible] concernant les salai[illegible] soient individuelles[illegible] ves, auront à leur[illegible] mites assez stri[illegible] textes en vigu[illegible] cisions de re[illegible] dis que le[illegible] problème so[illegible] dence des sala[illegible] production de [illegible] exemple.

En bref, les délégu[illegible] traiteront [illegible] plan strictement juridique, le Comité sur le plan économique [illegible] tence mais au contraire, une [illegible] possibilité de coopération.

Lu à l'Officiel

— Décision portant classification des emplois des agents de maîtrise, techniciens et assimilés dans les industries des cuirs et peaux. (J. O. du 3 avril 1946).

— Rectificatifs à un arrêté fixant les appointements des ingénieurs et des cadres des industries du bois. (J. O. des 22, 23 et 24 avril).

— Arrêté du 18 avril modifiant l'arrêté du 12 octobre 1945 relatif aux salaires des employés des entreprises de transports par terre et l'arrêté du 31 janvier 1946 relatif aux salaires des techniciens et cadres. (J. O. du 25 avril 1946).

— Rectificatif à une décision portant classification des emplois dans certaines branches d'industries relevant des industries du bois. (J. O. du 26 avril 1946).

André BOUYRIE.

A Pigeon vole...

Une deuxième représentation aura lieu Lundi 20 Mai à 21 heures précises.

Les amateurs de gaieté et de rire ne seront pas déçus. Les mêmes scènes seront interprétées par les mêmes artistes : Séance du Conseil Municipal, sketchs en patois, départ des conscrits, commérages dacquois, visite d'incorporation au régiment, danses et chants divers.

La location des places commencera à l'Atrium le Samedi 18 Mai à 15 heures.

Le présent numéro a été tiré à 1.500 ex.

Le Gérant : André BOUYRIE.

Dax. Imp. de la « IVe République »